

CANTINE MUNICIPALE

MAIRIE -56490- MOHON

INSCRIPTION CANTINE - ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021**à remettre en Mairie de MOHON, au plus tard, pour le 30 juin 2020***Tous les champs sont à renseigner*

Nom de l'enfant..... Prénom.....

Date de naissance.....

Sexe.....

Ecole..... Classe.....

Nom, prénom, adresse du père, de la mère ou du représentant légal :

Père

Civilité : Nom :

Prénom :

Qualité* :

Situation familiale** :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Courriel :

Téléphone professionnel :

En cas de changement de numéro de portable communiquer le nouveau numéro :

Mère

Civilité : Nom :

Prénom :

Qualité* :

Situation familiale** :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Courriel :

Téléphone professionnel :

En cas de changement de numéro de portable communiquer le nouveau numéro :

Ou responsable légal de l'enfant (ex tuteur, famille d'accueil)

Civilité : Nom :	Prénom :
Qualité* :	Situation familiale** :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone domicile :	Téléphone mobile :
Courriel :	Téléphone professionnel :
En cas de changement de numéro de portable communiquer le nouveau numéro :	

*Père/Mère/Belle-mère/Beau-père

**Marié/Séparé/Divorcé/Veuf/Concubin/Célibataire/Union libre/Pacsé

Votre enfant sera présent à la cantine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Sur planning*	Occasionnellement (jours à préciser)

*Les plannings doivent parvenir par écrit à l'adresse mail : mairie.mohon@wanadoo.fr ou être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie.

**(S'INSCRIRE OU ANNULER L'INSCRIPTION IMPÉRATIVEMENT AVANT
9 HEURES 15 EN MAIRIE)**

Assurance :

Compagnie d'assurance responsabilité civile :..... Numéro de police :.....

A....., le

Signature du père **et** de la mère ou représentant légal

« Les informations recueillies par la Commune de Mohon font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription en garderie et au restaurant scolaire, et relevant d'une mission de service public. Ces informations seront conservées le temps de l'inscription, et 10 ans pour les factures. Le destinataire est le « Service Administratif » auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas satisfaisantes »

REGLEMENT CANTINE

- Prévenir de toutes les absences au plus tard le matin **avant 9 heures 15** à la mairie (02.97.93.94.20) à défaut le repas sera facturé. (la mairie est ouverte à partir de 9 heures)
- Aviser du retour également **avant 9 heures 15** à la mairie.
- Les couverts, vaisselle, détériorés ou cassés devront être remboursés
- Un minimum de règles de discipline et politesse sera exigé.
- Pour les maternelles, apporter une serviette de table et rond de serviette avec le nom indiqué dessus.
- Les médicaments sont donnés aux enfants sous la responsabilité des Parents.

Dossier famille